

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC - CONSULTATION ÉCRITE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement no 346-2020 afin d'autoriser l'empiètement du stationnement en front de bâtiment dans certaines zones, de régir l'implantation des bâtiments secondaires dans les terrains de camping et d'agrandir la zone industrielle I-2 à même une partie de la zone récréative REC-2 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020, 341-2020 et 343-2020)

Ce projet de règlement vise à modifier les dispositions relatives à la localisation des cases de stationnement, les constructions autorisées par emplacement destiné aux équipements de camping et ajuster la limite de la zone industrielle I-2 à la limite du lot 5 300 172.

Ce projet de règlement est disponible sur le site web de la municipalité [www.saint-isidore.net](http://www.saint-isidore.net).

Une consultation écrite se déroule de la publication des présentes jusqu'au 23 décembre 2020. Au cours de cette consultation, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire en adressant leurs commentaires, soit :

- Par courrier : Municipalité de Saint-Isidore, 128 route Coulombe, Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0
- Par courriel : [info@saint-isidore.net](mailto:info@saint-isidore.net)

DONNÉ À Saint-Isidore, ce huitième (8<sup>e</sup>) jour du mois de décembre deux mille vingt (2020).

Pour: *Louise Chabot*  
Adjointe administrative  
Marc-Antoine Tremblay,  
Directeur général et secrétaire-trésorier